

ASSEMBLÉE NATIONALE

25 juin 2015

NOUVELLE ORGANISATION TERRITORIALE DE LA RÉPUBLIQUE - (N° 2872)

Commission	
Gouvernement	

Tombé

AMENDEMENT

N ° 862

présenté par
M. Guillet
-----**ARTICLE 17 SEPTDECIES**

À la fin de l'alinéa 23, substituer à l'année :

« 2017 »

l'année :

« 2018 ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Dans l'incertitude sur les conditions de la mise en place de la MGP il paraît souhaitable de reporter d'un an le transfert des compétences mentionnées aux alinéas 21 et 22.

La date du 1^{er} janvier 2018 est d'ailleurs celle qu'avait prudemment inscrite le gouvernement dans la première version du texte.